

Réf: Dossier 453310

Avis de constitution

SOCIETE « MAISON DE LA PERFECTION »

Siège ABIDJAN YOPOUGON SICOGLI-LG 118 NIANGON
SUD., Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 29/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAISON DE LA PERFECTION »

Objet : VENTE EN LIGNE-CONFECTION DE PERRUQUES-TRESSSES-L'ESTHETIQUE-VENTE DE MATERIEL DE BUREAU-EVENEMENTIEL-VENTE DE VETEMENTS DE FEMME, SACS A MAIN, CHAUSSURES, VETEMENTS ET CHAUSSURES D'ENFANTS-AGENCE DE TRANSFERT D'ARGENT (ORANGE MONEY-MTN MOBILE MONEY-MOOV MONEY-WAVE).

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON SICOGLI-LG 118 NIANGON
SUD., Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) Mme GOULIA CHRISTELLE JOELLE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11583 du 18/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71017/GTCA/RC/2025 du 18/11/2025

Pour Avis

Le CEPICI

